

Pôle Moselle Sud
Cheffe de pôle :
Dr F. BURRUS-MEHL

L'ÉQUIPE

- Médecins psychiatres
- Médecin généraliste
- Cadre Supérieur de Santé
- Cadre de Santé
- Psychologue
- Infirmiers
- Assistante Sociale
- Aides-soignants
- Agents des Services Hospitaliers
- Secrétaires

ENGAGEMENTS...

Votre engagement ainsi que celui de l'équipe pluridisciplinaire, contribueront à vous apporter tout au long de votre prise en charge des prestations de qualité. Vos données personnelles et médicales sont confidentielles et l'équipe est tenue au secret professionnel.

Vous avez la possibilité de demander la non-divulgaration de votre présence à l'hôpital, dans ce cas, prévenez l'équipe soignante dès votre admission.

VOTRE SATISFACTION

Un questionnaire de satisfaction vous est remis à la sortie. Nous vous invitons à le renseigner pour nous permettre d'améliorer la qualité de nos services.

DES QUESTIONS ...

D'une manière générale, si vous rencontrez une difficulté au cours de votre prise en charge, nous vous recommandons de vous adresser au personnel soignant de l'unité et/ou au médecin afin de trouver une solution adaptée à votre demande.

Si vous souhaitez avoir accès à votre dossier médical, il vous appartient d'en faire la démarche en adressant un courrier à Monsieur le Directeur à l'adresse suivante



Centre Hospitalier

5, Rue du Général de Gaulle - 57790 LORQUIN
direction@ch-lorquin.fr

ou à la personne chargée des relations avec les usagers
☎ 03 87 23 16 04

Bâtiment Simone Veil

UNITE DE SOINS POST AIGUE (USPA)



5, Rue du Général de Gaulle
57790 Lorquin

☎ 03 87 23 14 15 (standard)
direction@ch-lorquin.fr
www.ch-lorquin.fr

Mars 2022

Mission de la structure

Vous êtes hospitalisé(e) au Centre Hospitalier de Lorquin dans l'Unité de Soins Post Aigus (USPA). Cette unité de soins adulte à temps complet a pour mission de répondre aux besoins de soins en santé mentale de patients souffrant d'une pathologie psychiatrique insuffisamment stabilisée et non consolidée.

Cette situation nécessite un temps d'hospitalisation parfois long mais adapté à votre problème psychiatrique, afin de vous stabiliser et de pouvoir construire un projet individualisé quand celui-ci est dans l'ordre du possible.

Dans le cadre de votre hospitalisation avec ou sans votre consentement, il sera discuté avec vous un projet individualisé qui proposera différents types de traitements.:

Les soins

Les **soins** psychothérapeutiques comprennent des entretiens individuels avec un médecin, un psychologue ou avec les infirmiers référents.

Des **activités thérapeutiques** peuvent vous être proposées par le médecin en fonction de votre projet de soins, qui est élaboré en équipe pluriprofessionnelle afin de répondre à vos besoins de santé.

Ces activités peuvent se dérouler au sein de l'unité ou sur prescription médicale au Plateau d'Activités Ludiques, Educatives et Thérapeutiques (PALET) de manière individuelle ou en groupe.

Le traitement médicamenteux :

Lors de votre admission au service, vous devez impérativement remettre aux infirmiers les médicaments en votre possession.

La vie quotidienne

- Lever : entre 7 H 00 et 8 H 30
- Petit-déjeuner : de 8 H 00 à 8 H 30
- Soins et activités : de 9 H 30 à 11 H 30
- Déjeuner : à 12 H 00
- Soins et activités : de 14 H 30 à 17 H 00
- Dîner : à 19 H 00
- Fermeture espace jour : au plus tard à 23 H

Les repas sont servis en salle à manger

Le linge et le nécessaire de toilette sont entretenus par la famille ou par le GCS.

Les **régimes alimentaires** font l'objet d'une prescription médicale. Les menus sont affichés dans la salle à manger. Possibilité est donnée aux familles et visiteurs de commander un repas pour accompagner la personne hospitalisée (se renseigner sur les conditions auprès de l'équipe).

Les **denrées périssables** apportées doivent être consommées impérativement dans la journée.

Quelques règles de vie

Le fonctionnement en collectivité nous impose de prendre en considération certaines règles afin de respecter la quiétude de chacun et le calme dans le service :

- le respect des personnes, des lieux et du matériel,
- le respect des règles d'accès à certains endroits (bureaux, salles d'activités...),
- le respect des règles de sécurité et d'hygiène.



Les photographies, les vidéos et enregistrements de toute nature sont interdits au sein de l'établissement.

Vous disposez d'une **chambre** dont la serrure s'ouvre à l'aide d'une clé magnétique. Seuls les personnels et vous-même pouvez y entrer.

Une **tenue correcte** est demandée pour circuler dans les locaux communs du service.

Les **visites** sont autorisées en-dehors des activités qui vous sont prescrites. Une salle de visite est à votre disposition. Vos proches peuvent vous rendre visite en salle de visite.

Les **sorties dans l'enceinte de l'établissement** sont soumises à autorisation médicale.

Les **permissions hors enceinte de l'établissement** nécessitent une autorisation médicale écrite et signée (à demander 48 H 00 à l'avance).

Les **salles d'activités** sont accessibles jusqu'à 23 H 00.

La **terrasse** donnant sur le parc est ouverte de 6 H 00 à 23 H 00.

Les effets personnels de valeur : nous vous recommandons de ne pas apporter de somme d'argent importante ni d'objet de valeur. Ils resteront sous votre responsabilité durant votre séjour. En cas d'impossibilité, vous pouvez déposer l'argent à la régie centralisée (horaires affichés en salle commune).

Téléphone : l'utilisation des téléphones portables est admise au service. A utiliser dans le calme et la discrétion hormis pendant les repas.



N'hésitez pas :

- à consulter le livret d'accueil du patient et les différents points d'affichage au sein de l'unité de soins,
- à solliciter l'équipe soignante.